



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 juillet 2023
Français
Original : anglaise
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2023

5-8 septembre 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 9 400 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 90 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2024 à 2028.

* E/ICEF/2023/24.



Fondements du programme

1. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est l'un des pays les plus diversifiés sur le plan ethnolinguistique, avec plus de 800 langues parlées par une population estimée à 10,1 millions de personnes¹. Parmi celles-ci, 14 % sont des enfants âgés de 0 à 4 ans et 17 % des enfants âgés de 10 à 17 ans. Au total, les enfants représentent 43 % de la population. Environ 80 % de la population vivent dans des zones rurales à la géographie montagneuse et archipélagique et aux infrastructures limitées. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un pays à revenu intermédiaire inférieur marqué par diverses formes d'inégalité. Quarante-deux pour cent de la population rurale et vingt-neuf pour cent de la population urbaine vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté². Les femmes sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les hommes, ce qui concourt au faible score d'égalité des genres (0,72 sur 1,00) de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et à son classement au 169^e rang sur 191 pays au regard de l'indice d'inégalité des genres³.

2. Le manque de moyens et de personnel entrave la mise en œuvre du solide cadre de gouvernance des soins de santé. En 2020, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 44 pour 1 000 naissances vivantes, avec un taux de mortalité néonatale de 22⁴. La mortalité est plus élevée dans les zones rurales et dans les ménages du quintile le plus pauvre. Les infections endémiques et les infections à prévention vaccinale sont à l'origine de 82 % de la mortalité infanto-juvénile. Selon les estimations, le taux de mortalité maternelle se situe entre 145 et 215 pour 100 000 naissances vivantes. Seuls 49 % des femmes bénéficient de quatre visites prénatales, 55 % accouchent à domicile et les adolescentes sont à l'origine de 12 % des naissances. Selon les estimations modélisées, les maladies mentales représentent 10 % de la charge de morbidité totale des enfants âgés de 10 à 19 ans.

3. La couverture vaccinale de routine a chuté, passant de 60 % à 37 % entre 2013 et 2017, 33 % des enfants des zones rurales ayant reçu tous les vaccins de base, contre 49 % des enfants des zones urbaines. Les enfants de la région des Hautes-Terres sont les moins susceptibles de recevoir tous les vaccins de base. Malgré les efforts déployés, notamment pour assurer la résilience de la chaîne du froid, 48 % des enfants de moins d'un an n'ont pas reçu de première dose de vaccin pentavalent et 65 % d'entre eux ne sont pas vaccinés contre la rougeole⁵.

4. D'après l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages (2009-2010), 48 % des enfants âgés de moins de 5 ans présentent un retard de croissance, les taux les plus élevés étant enregistrés dans les Hautes-Terres (58 %) et dans les quintiles les plus pauvres (55 %), et les taux les plus faibles dans le quintile le plus riche (36 %)⁶. L'émaciation et l'émaciation sévère touchent respectivement 16 % et 6 %

¹ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects 2022*.

² UNICEF, « How Many Children Live in Poverty? ». Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/how-many/how-many-children-live-in-poverty/>.

³ Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2021/2022* (New York, 2022).

⁴ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité, « Papua New Guinea: Under-Five Mortality Rate ». Disponible à l'adresse suivante : https://www.education.gov.pg/quicklinks/statistics_bulletin/2019_education_bulletin_final.pdf.

⁵ Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Ministère de la santé, système d'information sanitaire, 2021.

⁶ Organisme national de statistique de Papouasie-Nouvelle-Guinée, « 2009–2010 Papua New Guinea Household Income and Expenditure Survey : Summary tables » (2013).

des enfants, sans différence significative entre les filles et les garçons⁷. Les carences en micronutriments, notamment l'anémie chez les enfants et les femmes en âge de procréer, sont très répandues. La dénutrition est imputable à des facteurs tels qu'une mauvaise alimentation, des pratiques d'hygiène inadéquates et des maladies fréquentes. L'accès à des informations et à des services nutritionnels fiables est limité.

5. Le cadre de gouvernance de l'éducation comprend une réforme des structures et des programmes, un plan national, une subvention des frais de scolarité et une politique en matière d'éducation répondant à des besoins spéciaux, mais se heurte à des difficultés en matière d'allocations budgétaires et de mise en œuvre universelle. Le taux d'inscription à l'enseignement préprimaire augmente, qu'il s'agisse de l'école maternelle obligatoire ou du jardin d'enfants facultatif. Le manque d'investissements dans la formation du corps enseignant, dans les ressources d'apprentissage et dans l'assurance de la qualité entrave l'apprentissage et le développement. Les longues distances qui séparent les centres des habitations et les traditions qui consistent à garder les jeunes enfants à la maison freinent la demande.

6. Les taux de passage d'un niveau scolaire à l'autre et d'achèvement de la scolarité sont faibles. En 2019, les taux nets de scolarisation étaient de 85 % au niveau élémentaire, de 58 % au niveau primaire et de 20 % au niveau secondaire⁸. Le taux de passage de la dernière année de l'enseignement primaire à la première année de l'enseignement secondaire n'est que de 64 %. Les retards d'inscription et les redoublements sont monnaie courante. Le taux de parité des genres diminue progressivement tout au long du parcours scolaire, passant de 101 filles pour 100 garçons dans l'enseignement préscolaire et élémentaire à 96 filles pour 100 garçons dans l'enseignement primaire et à 75 filles pour 100 garçons dans l'enseignement secondaire. En 2021, 34 % des enfants de cinquième année ne possédaient pas les compétences minimales en lecture, tandis que 27 % ne possédaient pas les compétences minimales en calcul, sans distinction de genre⁹. La Papouasie-Nouvelle-Guinée compte 23 centres spécialisés pour les enfants handicapés, mais ne dispose d'aucune donnée sur les enfants handicapés scolarisés ou non dans les écoles ordinaires. Parmi les difficultés à surmonter figurent la qualité insuffisante de l'enseignement, l'absence de conditions d'apprentissage sûres et propices et une résilience insuffisante face aux crises.

7. Il existe des parcours d'apprentissage alternatifs pour aider les enfants et les adolescents qui ne sont pas dans le système d'éducation formelle à rattraper les classes de la septième à la douzième année. Les capacités sont toutefois limitées, les zones rurales ne disposant pratiquement d'aucun service. Les compétences fondamentales d'autoprotection, de prévention de la violence, de respect et d'égalité des genres ne sont pas suffisamment enseignées, tandis que les normes sociales fondées sur le genre et les traditions patriarcales constituent des obstacles à la participation et à l'engagement civique des adolescents.

8. La violence, la discrimination fondée sur le genre et d'autres pratiques préjudiciables sont répandues et socialement normalisées. Il ressort de l'enquête démographique et sanitaire menée entre 2016 et 2018 que 27 % des filles avaient été

⁷ Estimations révisées de l'UNICEF (basées sur la référence 6). Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/>.

⁸ Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Ministère de l'éducation, « Education Statistics Bulletin 2019 ». Disponible à l'adresse suivante : https://www.education.gov.pg/quicklinks/statistics_bulletin/2019_education_bulletin_final.pdf.

⁹ Communauté du Pacifique, Évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul, Rapport relatif à la Papouasie-Nouvelle-Guinée (2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.spc.int/resource-centre/publications/2021-pacific-islands-literacy-and-numeracy-assessment-pilna-online>.

mariées avant l'âge de 18 ans et que 75 % des enfants avaient subi des violences physiques. Quatre-vingt-cinq pour cent des pères interrogés ont déclaré battre leurs enfants. Vingt-six pour cent des femmes en couple âgées d'au moins 15 ans ont déclaré avoir subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien. Les familles et autres porteurs de devoirs doivent pouvoir mieux comprendre les alternatives à la violence et aux pratiques préjudiciables et acquérir des compétences en la matière. La portée, l'étendue et la qualité des services de protection doivent être accrues.

9. En raison de normes sociales néfastes et de l'inadéquation des lois, des politiques et des budgets, il est difficile de protéger les enfants contre la violence et de garantir leurs droits en toutes circonstances. L'âge de la responsabilité pénale (10 ans) ne correspond pas à celui prévu par la Convention relative aux droits de l'enfant (14 ans). En cas d'infraction mineure, les enfants sont punis, y compris par des châtiments corporels et des mesures de détention. Les données relatives à la violence à l'encontre des enfants et des femmes et à la gestion des affaires sont inadéquates, peu fiables et inaccessibles. La prévalence et la tolérance de la violence contre les enfants se reflètent également dans l'inadéquation des services sociaux, la faiblesse des autorités policières et judiciaires et l'insuffisance des fonds alloués aux victimes.

10. L'enregistrement des naissances est la clé du droit à l'identité et nécessite d'être amélioré. D'après l'enquête démographique et sanitaire 2016-2018, 13 % des enfants de moins de 5 ans ont été enregistrés à la naissance et 7 % ont reçu un certificat de naissance. La plupart des naissances enregistrées sont le fait de familles urbaines appartenant au quintile le plus riche. Les naissances à domicile sont les moins bien enregistrées, mais les naissances à l'hôpital sont également sous-enregistrées. Il est nécessaire d'élaborer un plan d'action chiffré pour les registres et statistiques de l'état civil, notamment pour rendre les systèmes de santé et d'enregistrement des faits civils entièrement accessibles, numérisés et interopérables.

11. En 2020, 45 % de la population (39 % des habitants des zones rurales et 86 % des habitants des zones urbaines) avaient accès aux services élémentaires d'approvisionnement en eau. La majorité de la population rurale dépend d'installations rudimentaires ou des eaux de surface¹⁰. De par la diversité de sa topographie et de ses ressources en eau et du fait de la nécessité d'accroître sa résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a besoin d'un éventail d'options abordables. L'augmentation de la demande aggrave les conflits autour des ressources en eau. Les institutions souffrent d'un manque de coordination et d'une fragmentation de leurs rôles et responsabilités, notamment en ce qui concerne le contrôle, les essais et le respect des normes.

12. L'accès à des services élémentaires d'assainissement est le plus faible de la région, avec 20 % d'accès dans les zones urbaines et 15 % dans les zones rurales. Selon les estimations, 74 % des personnes vivant dans les zones rurales utilisent des installations sanitaires rudimentaires, telles que des latrines à fosse à ciel ouvert, qui ne sont ni sûres ni salubres. La défécation à l'air libre a augmenté, passant de 13 % en 2000 à 16 % (1,6 million de personnes) en 2022, avec pour conséquence une mauvaise santé, des risques pour la sécurité et une atteinte à la dignité. De nombreux budgets publics ignorent les questions d'assainissement et d'hygiène. Les filles et les femmes assument une part disproportionnée de la responsabilité de l'entretien des

¹⁰ Sauf indication contraire, les statistiques sur l'eau et l'assainissement proviennent de la source suivante : Organisation mondiale de la Santé et UNICEF, *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000–2020 : Five Years into the SDGs* (Genève, 2021).

toilettes et de l'environnement. Les risques climatiques et géophysiques menacent également les services d'assainissement.

13. Moins de la moitié des écoles primaires disposent de services élémentaires d'approvisionnement en eau, et moins de 12 % disposent d'installations permettant de se laver les mains avec de l'eau et du savon. Cette situation nuit aux élèves et aux enseignants, en particulier aux filles et aux femmes en période de menstruation. Les données sur la couverture en eau, assainissement et hygiène (WASH) dans les établissements de santé sont insuffisantes. La capacité des autorités sanitaires et éducatives à coordonner, planifier, installer et entretenir les installations est limitée. La responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des systèmes WASH dans les écoles et les établissements de santé est souvent mal comprise ou mal acceptée. Ces services sont également vulnérables aux catastrophes. Il est nécessaire de définir clairement les responsabilités, les ressources et les capacités pour mettre en place des services WASH institutionnels.

14. Au regard de ses indicateurs économiques, environnementaux et sociétaux, la Papouasie-Nouvelle-Guinée affiche un état de fragilité élevé¹¹. Elle est également considérée comme très exposée aux catastrophes naturelles¹² et aux changements climatiques¹³. Parmi les risques figurent les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les tsunamis, les inondations côtières, les vagues de chaleur, les glissements de terrain et les épidémies. La plupart des institutions, des infrastructures et des familles ne sont guère en mesure de résister à ces chocs. Les filles, les femmes et les familles qui vivent loin des services résilients face aux changements climatiques et aux catastrophes sont les plus vulnérables. Il convient d'actualiser les normes, les politiques et les pratiques en matière de résilience, de durabilité environnementale et d'adaptation aux changements climatiques. Le projet de plan national d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national prévoient la mise en œuvre d'actions en faveur des enfants¹⁴.

15. Si de nombreuses politiques sociales sont bien développées, elles présentent des lacunes et leur application est incomplète. Les dépenses sociales sont inférieures aux critères internationaux : 4,8 % des dépenses publiques pour l'éducation, 8,8 % pour la santé et 2,8 % du produit intérieur brut pour l'aide sociale¹⁵. La politique nationale de protection sociale 2015-2020 doit être mise à jour et accompagnée d'un programme complet et intégré. Fragmentées, les approches actuelles excluent un pourcentage élevé d'enfants vivant dans la pauvreté de revenu et souffrant de privations multiples. Un recensement et des enquêtes nationales tardent à venir, ce qui compromet la fiabilité de l'analyse des données et l'efficacité de la planification et du ciblage.

¹¹ Organisation de coopération et de développement économiques, *États de fragilité 2022*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/developpement/etats-de-fragilite-261b19f4-fr.htm>.

¹² Commission européenne, « INFORM Country Risk Profile for Papua New Guinea » (2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk/Country-Risk-Profile>.

¹³ UNICEF, *La crise climatique est une crise des droits de l'enfant : présentation de l'indice des risques climatiques pour les enfants* (New York, 2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/reports/climate-crisis-child-rights-crisis>.

¹⁴ UNICEF, « Making Climate and Environment Policies for and with Children and Young People », document de réflexion sur le climat et l'environnement (octobre 2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/media/109701/file/Making-Climate-Policies-for-and-with-Children-and-Young-People.pdf>.

¹⁵ Fonds monétaire international, rapport de pays n° 22/305 (2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2022/305/article-A000-en.xml>.

16. Les organismes des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les partenaires gouvernementaux, bilatéraux, multilatéraux et universitaires ont été consultés sur les priorités et les stratégies fondées sur des données probantes et des enseignements, notamment du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du programme de l'UNICEF intitulé « Parenting for Child Development » (Parents au service du développement de l'enfant). Les deux principaux enseignements tirés sont les suivants : a) bien que des lacunes subsistent dans les politiques, les lois et les stratégies, les principaux enjeux consistent à assurer une gouvernance de qualité et un financement suffisant pour étendre équitablement la mise en œuvre au niveau infranational, et b) il est nécessaire d'accroître les investissements dans des modalités mixtes pour faire évoluer les normes et les pratiques sociales qui nuisent aux enfants et aux femmes.

Priorités du programme et partenariats

17. Le programme de coopération 2024-2028 a pour objectif de soutenir les cinq résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il contribue au Quatrième plan de développement à moyen terme et aux plans provinciaux visant à accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable qui concrétisent les droits de tous les enfants à la santé, à la nutrition, à l'apprentissage et à l'acquisition de compétences, et à la protection et à l'utilisation des services WASH, dans un environnement sûr, durable et adapté aux changements climatiques.

18. Le programme de pays s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur les observations finales du Comité, ainsi que sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il intègre les principes, les stratégies, les objectifs et les facteurs de changement du Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025 et du Plan d'action pour l'égalité des genres 2022-2025.

19. La théorie du changement vise à concrétiser trois priorités dans l'ensemble des domaines d'activité : a) lutter contre la violence à l'égard des enfants et des femmes et contre leur maltraitance et leur exploitation ; b) améliorer de manière systémique la qualité des services sociaux de base et renforcer la confiance du public dans ces services ainsi que leur utilisation ; et c) rendre les familles et les enfants plus résilients et réduire les risques qu'ils encourent en cas de catastrophe ou de crise.

20. Cela repose sur la mise en place de partenariats fructueux avec des engagements communs en faveur de politiques axées sur l'équité et l'allocation de ressources publiques adéquates aux niveaux national et provincial. Parmi les risques figurent les chocs macroéconomiques majeurs, les situations humanitaires graves et le sous-financement. Les mesures d'atténuation comprennent la préparation aux catastrophes et d'autres mesures de renforcement de la résilience et de réduction des risques de crise dans toutes les composantes du programme.

21. Compte tenu de l'ampleur des privations de droits subies par les enfants, des avantages stratégiques et comparatifs de l'UNICEF et des enseignements tirés, le programme de pays comprendra cinq volets : survie et épanouissement ; apprentissage et compétences ; lutte contre la violence à l'égard des enfants et des femmes et contre leur maltraitance et leur exploitation ; WASH, climat et environnement ; efficacité du programme.

22. Une synergie sera créée entre le programme et les stratégies transversales suivantes :

- a) Faire converger les programmes dans les régions géographiques caractérisées par la persistance de faibles résultats pour de multiples indicateurs relatifs aux droits de l'enfant ;
- b) Adopter une approche du parcours de vie qui met l'accent sur la petite enfance et l'adolescence ;
- c) Renforcer les systèmes et les institutions, en particulier au niveau infranational, afin de mettre en œuvre des dispositifs éprouvés, durables et transposables à plus grande échelle ;
- d) Établir une programmation multisectorielle transformatrice tenant compte des questions de genre et mettant l'accent sur la lutte contre les normes discriminatoires ;
- e) Utiliser les connaissances des personnes et de la culture et des approches efficaces pour inciter les porteurs de devoirs et les titulaires de droits à changer leurs comportements et leurs habitudes sociales ;
- f) Améliorer la compréhension des droits de l'enfant par le public, placer les enfants, en particulier les filles, au centre du programme de développement et veiller à leur participation réelle à la prise de décision ;
- g) Tirer parti de l'engagement et des ressources du public, des entreprises et d'autres partenaires ;
- h) Bâtir des communautés et des systèmes résilients et réactifs aux chocs en procédant à une analyse multirisque et en articulant les interventions des programmes de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix ;
- i) Innover pour améliorer l'efficacité des programmes, notamment en facilitant l'accès des filles et des enfants des zones rurales aux technologies numériques, afin de réduire la fracture numérique.

Survie et épanouissement

23. Conformément aux résultats 1 et 3 du Plan de coopération pour le développement durable des Nations Unies, le programme vise à ce que les femmes enceintes, les nouveau-nés, les jeunes enfants et les adolescents bénéficient d'un accès équitable et amélioré à des services de qualité en matière de promotion de la santé et de la nutrition, de prévention et de traitement. Parmi les partenaires figurent les autorités nationales et infranationales, les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et le secteur privé. L'UNICEF appuiera la réalisation de trois domaines prioritaires du Plan national de santé 2021-2030, à savoir : la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente ; la vaccination ; la nutrition, y compris dans les situations de crise humanitaire. On appliquera les enseignements tirés des initiatives fructueuses en matière de nutrition, de soins aux nouveau-nés, d'utilisation des aides-soignants de village, de chaîne du froid des vaccins et de riposte à la pandémie de maladie à coronavirus 2019.

24. Le programme favorisera l'expansion et le renforcement de services de soins de santé primaires essentiels de qualité, tant dans les situations normales que dans les situations d'urgence. Cela comprend des services de traitement et de conseil pour les victimes de maltraitements fondés sur le genre, la prévention et le traitement du VIH et du sida chez l'enfant, et des services de santé mentale. Cela suppose également de plaider en faveur de la résilience aux catastrophes et aux changements climatiques, de la capacité d'adaptation et du développement à faible émission de carbone des infrastructures de santé. Dans le cadre de son soutien, l'UNICEF mettra en place une

planification basée sur l'analyse des données, généralisera l'accouchement sans risque, les soins aux nouveau-nés et le développement holistique du jeune enfant, établira un système d'information géographique et améliorera la gestion de l'offre en matière de santé et de nutrition.

25. L'UNICEF se concentrera sur les enfants n'ayant reçu aucune dose dans les zones géographiques où la couverture vaccinale est la plus faible et plaidera en faveur d'une augmentation des ressources consacrées au personnel, à la stimulation de la demande, aux infrastructures et à la prestation de services intégrés. L'assistance technique permettra de développer des compétences en matière de gestion résiliente des vaccins, y compris le suivi numérique en temps réel qui déclenche des actions de résolution des problèmes. L'UNICEF guidera l'analyse des données sur la vaccination et les plans de mise en œuvre annuels chiffrés qui donnent la priorité aux régions moins performantes. Le programme se servira des résultats de la recherche sur les normes, les comportements et les obstacles à la vaccination pour mobiliser et matérialiser la demande.

26. L'UNICEF mènera des activités de plaidoyer en faveur de l'augmentation des investissements multisectoriels, de l'amélioration des mécanismes de coordination et de la nécessaire mise à jour des politiques. Ce plaidoyer visera à inclure la prévention de la malnutrition dans le programme national de protection sociale en cours d'élaboration et à encourager la mise à jour des politiques, notamment en ce qui concerne les plateformes de distribution de produits nutritionnels et la nutrition des adolescents. L'UNICEF soutiendra la conduite d'interventions de qualité axées sur la nutrition ou tenant compte de la nutrition dans les établissements de santé, les communautés et les écoles, y compris dans les situations d'urgence. L'accent sera mis sur des approches de changement sociétal et comportemental efficaces pour améliorer la qualité de l'alimentation, en particulier chez les jeunes enfants, ainsi que sur l'accès des enfants à des traitements vitaux en cas d'émaciation sévère.

Apprentissage et compétences

27. En accord avec les réalisations 1 et 3 du Plan-cadre de coopération, le programme vise à améliorer l'accès à une éducation préscolaire et à une éducation de base de qualité, dans des conditions d'apprentissage sûres, en vue de soutenir les objectifs nationaux de mise en œuvre du système éducatif « 1-6-6 » et d'amélioration des taux de scolarisation, de rétention et d'achèvement et des résultats de l'apprentissage. Le programme vise à instaurer des systèmes éducatifs résilients en atténuant les risques de perturbation de l'apprentissage en cas de crises naturelles, climatiques ou humanitaires. Parmi les partenaires clés figurent le Ministère de l'éducation et d'autres services gouvernementaux nationaux et provinciaux, des commissions et instituts pour l'éducation, le Conseil national des églises, l'Autorité nationale pour le développement de la jeunesse, des organisations bilatérales et multilatérales et d'autres organismes des Nations Unies.

28. L'UNICEF soutiendra l'expansion de l'éducation de la petite enfance dans le respect des normes de qualité. Le programme soutiendra la mise au point de stratégies, de programmes d'études et de ressources qui tiennent compte de l'âge et des besoins particuliers des enfants handicapés, dans un cadre d'apprentissage et de développement sûr. Une stratégie de changement des comportements sociaux ciblera principalement les parents de jeunes enfants, afin d'augmenter les inscriptions dans l'éducation de la petite enfance et d'améliorer les compétences et les pratiques parentales.

29. L'UNICEF s'emploiera à accroître la capacité du système d'éducation de base à favoriser l'acquisition des compétences du XXI^e siècle, en mettant l'accent sur les connaissances fondamentales en matière de lecture et de calcul, ainsi que sur les

compétences transférables, vertes et numériques, afin que les filles et les garçons deviennent des apprenants et des citoyens capables de s'adapter, équipés pour relever les défis personnels, scolaires, sociaux et économiques. L'UNICEF soutiendra l'amélioration des normes de qualité des écoles et des capacités d'enseignement, ainsi que la création d'environnements scolaires sûrs et sains qui préviennent et combattent la violence, en particulier la violence fondée sur genre. L'UNICEF contribuera à rendre l'analyse et la planification du secteur de l'éducation plus résilientes, plus sensibles aux questions de genre et plus axées sur l'équité. Le programme mobilisera les dirigeants locaux et les parents pour améliorer l'apprentissage et créer des environnements d'apprentissage sûrs et exempts de violence, en particulier pour les filles. L'UNICEF sensibilisera et soutiendra le Ministère de l'éducation pour renforcer la préparation aux situations d'urgence, la résilience aux changements climatiques et la planification de la réduction des risques de catastrophe, ainsi que les mesures d'intervention en collaboration avec les adolescents, les jeunes et leurs communautés.

Lutte contre la violence à l'égard des enfants et des femmes et contre leur maltraitance et leur exploitation

30. Conformément aux réalisations 1, 2 et 3 du Plan-cadre de coopération, le programme vise à mettre en place un environnement politique et législatif inclusif et propice qui tienne compte des questions de genre ; des services de prévention et d'intervention de qualité pour lutter contre l'exploitation, la maltraitance, la négligence et la violence envers les enfants ; et des changements de comportement afin de faire reculer la violence de genre et d'autres pratiques néfastes. Les interventions destinées à provoquer des changements sociaux et comportementaux au niveau communautaire viseront à mettre fin à la violence contre les enfants et les femmes et à insuffler des cultures communautaires et scolaires non violentes, positives, inclusives et tenant compte des questions de genre. Dans le cadre de ce programme, l'UNICEF assurera la coordination entre de multiples partenaires gouvernementaux et collaborera avec les organismes des Nations Unies, la société civile et les partenaires bilatéraux, tant dans les contextes de développement que dans les situations de crise humanitaire.

31. L'UNICEF préconisera et soutiendra des plans localisés, fondés sur des données probantes et tenant compte des spécificités culturelles, afin d'éliminer les pratiques néfastes et la maltraitance, la violence, l'exploitation, la négligence envers les enfants. L'UNICEF favorisera la mise en place d'un système confidentiel de gestion des informations sur la protection de l'enfance, qui fournira des données sur la violence contre les enfants et les femmes. Les approches de prévention et d'intervention seront fondées sur des données probantes et adaptées aux différentes communautés d'hommes, de femmes et d'enfants. Les initiatives comprendront des dispositifs solides d'orientation et d'intervention. L'UNICEF apportera un appui technique à la mise en place d'une politique et d'une réglementation en matière de protection de remplacement fondées sur des données probantes.

32. L'UNICEF soutiendra la généralisation de services de prévention et d'intervention inclusifs et sensibles au genre dans les secteurs de la protection sociale, de la justice et de l'application de la loi. Des normes de protection de l'enfance tenant compte des questions de genre seront incluses dans les programmes de formation des soignants, des policiers, des juges, des enseignants et d'autres porteurs de devoirs. Un vaste programme d'éducation parentale permettra d'informer les porteurs de devoirs sur les droits de l'enfant et de réduire la violence à l'encontre des enfants et des femmes. Les autorités nationales et infranationales bénéficieront d'un soutien à la planification, à la budgétisation, à la coordination et au suivi de l'application de cadres juridiques établis sur la base de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Au nombre des priorités figurent la modification du Code pénal et de la législation afin de porter l'âge de la responsabilité pénale à 14 ans, la criminalisation des châtimens corporels, le renforcement des systèmes de déjudiciarisation et de justice réparatrice pour les mineurs, l'augmentation de l'âge minimum du mariage à 18 ans et la mise à jour de la loi sur l'enregistrement des faits d'état civil. L'UNICEF soutiendra la décentralisation des systèmes de protection de l'enfance et contribuera à la numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des naissances, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements de santé. L'UNICEF soutiendra également l'élaboration d'un cadre donnant aux enfants les moyens de faire progresser la justice climatique et environnementale.

Eau, assainissement et hygiène, climat et environnement

33. Conformément aux réalisations 1, 3 et 5 du Plan-cadre de coopération, le programme vise à garantir un accès et une utilisation équitables d'installations, de services et de pratiques d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés en toute sécurité et résilients aux changements climatiques au sein des communautés, des écoles et des établissements de santé, le tout dans un environnement durable. Dans les situations de développement et de crise humanitaire, les partenaires clés sont les services publics sectoriels nationaux et provinciaux, l'Autorité chargée des changements climatiques et du développement, les autorités de développement des districts, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

34. Le programme s'articule autour de quatre priorités : les communautés ; les écoles et les établissements de santé ; l'adaptation aux changements climatiques et la durabilité environnementale ; la préparation, la riposte et le relèvement face aux situations d'urgence. Les capacités des autorités infranationales et de la société civile seront renforcées afin d'élargir l'accès des communautés rurales à des installations sanitaires sûres, à la gestion de la santé menstruelle et à de l'eau salubre, notamment dans les écoles et les établissements de santé. L'UNICEF encouragera la mobilisation des communautés pour qu'elles abandonnent durablement la défécation à l'air libre et qu'elles adoptent de bonnes pratiques d'hygiène. L'UNICEF soutiendra les évaluations des risques de catastrophes et des risques climatiques qui orientent le renforcement de la résilience des services d'eau et d'assainissement.

35. Le programme développera les capacités de planification, de coordination et de suivi multisectoriels afin de renforcer la résilience aux effets des catastrophes et des changements climatiques, de réduire la dégradation de l'environnement et d'encourager un développement à faible émission de carbone et la durabilité environnementale. Cela inclut la conservation de l'eau et des autres ressources naturelles, l'utilisation d'une énergie non polluante et résiliente, l'entretien des installations et la création d'environnements communautaires durables. Le programme favorisera les systèmes et les services respectueux de l'environnement. Le programme encouragera et modélisera des approches axées sur l'enfant et sensibles au genre, auxquelles participent également les enfants et les jeunes. Les populations et les communautés locales seront impliquées dans la formation aux risques de catastrophes et dans d'autres mesures de préparation et de riposte.

Efficacité du programme

36. Cette composante vise à favoriser une planification stratégique, axée sur les résultats, et une gestion efficace du programme national. Elle soutiendra également toutes les composantes du programme dans la production et l'utilisation des travaux de recherche, des données et des éléments probants sur la pauvreté infantile pour définir les politiques et les finances publiques, et le plaidoyer en faveur d'un système

de protection sociale intégré adapté aux situations de développement et aux situations de crise humanitaire.

37. Toutes les composantes du programme seront aidées à renforcer l'utilisation de l'analyse multirisque et de l'analyse des risques climatiques, à respecter les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et à faire le lien entre interventions de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix. L'efficacité du programme inclut également la communication externe et le plaidoyer ; la promotion de l'innovation, de la participation et du changement social et comportemental ; et la supervision d'un plan d'action pour l'égalité des genres, de l'évaluation et de la gestion des partenariats. Le programme assurera des opérations de financement et d'approvisionnement efficaces et de qualité.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et épanouissement	1 750	29 700	31 450
Apprentissage et compétences	750	12 600	13 350
Lutte contre la violence à l'égard des enfants et des femmes et contre leur maltraitance et leur exploitation	2 000	9 900	11 900
WASH, climat et environnement	750	24 300	25 050
Efficacité du programme	4 150	13 500	17 650
Total	9 400	90 000	99 400

Administration du programme et gestion des risques

38. Le document de programme de pays résume les contributions de l'UNICEF au Plan-cadre de coopération, au Quatrième plan national de développement à moyen terme de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux objectifs de développement durable et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'obtention de résultats et l'utilisation des ressources affectées au programme. Les responsabilités des dirigeants aux niveaux national, régional et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont inscrites dans le programme et les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

39. Le programme par pays opère sous l'égide de ministères désignés par le Premier ministre et son cabinet. L'UNICEF renforcera les capacités de gestion des programmes et des risques des partenaires sectoriels et intersectoriels aux niveaux national et infranational. Cela inclut la planification, le suivi et la communication d'informations sur la trésorerie, les fournitures et les progrès accomplis.

40. L'UNICEF est membre des équipes responsables de la gestion des programmes et des opérations, dirige le groupe de résultats sur le développement humain inclusif et contribue à tous les groupes de résultats. L'UNICEF mobilisera et mettra à profit les ressources fournies par les partenariats bilatéraux et multilatéraux, les fondations, le secteur privé et les comités nationaux de l'UNICEF. La stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources permettra de diversifier et d'accroître les possibilités

de financement et d'étendre un réseau qui servira de levier pour les initiatives et activités de sensibilisation.

41. Le programme part du principe que si la croissance économique se conjugue à des investissements publics fondés sur l'équité, les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable s'en trouveront accélérés. Les difficultés économiques et les déficits des recettes publiques risquent d'entraîner des coupes budgétaires. Les stratégies du programme permettent d'atténuer les risques liés aux inégalités des capacités de gouvernance et à la faiblesse de la résistance aux chocs. L'UNICEF renforcera la capacité de ses partenaires à gérer les risques fiduciaires, logistiques et éthiques. En collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, l'UNICEF maintiendra des mécanismes de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Les modalités de gestion des risques comprennent la formation, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, le suivi sur le terrain, les vérifications ponctuelles, les services d'assistance téléphonique, les examens et les audits.

42. Les risques naturels ou anthropiques, y compris les changements climatiques, les conflits et les urgences de santé publique, compromettent l'obtention des résultats escomptés. L'UNICEF codirige les groupes sectoriels de partenaires humanitaires et épaulé les autorités chargées de la gestion des catastrophes aux niveaux national et infranational. L'UNICEF a intégré des stratégies de renforcement de la résilience, d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe dans tous les programmes.

Suivi, apprentissage et évaluation

43. L'UNICEF renforcera les capacités nationales et provinciales de suivi et d'évaluation des droits de l'enfant. Le suivi conjoint régulier sur le terrain, l'analyse des données administratives et des résultats d'enquêtes et les examens périodiques permettront d'évaluer les progrès accomplis et les enseignements tirés et d'ajuster les plans de travail de manière à atteindre les résultats escomptés. Les indicateurs ventilés, y compris les indicateurs standard de l'UNICEF et du Plan-cadre de coopération liés aux priorités nationales et aux objectifs de développement durable, feront l'objet d'un rapport annuel. L'UNICEF appliquera les enseignements et les recommandations, y compris ceux des évaluations stratégiques réalisées dans le plan d'évaluation chiffré. Parmi les partenaires figurent des organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile et des services de planification et de statistiques nationaux, provinciaux et locaux.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'UNICEF, 2024-2028

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : Articles 2, 3, 5, 6, 7, 12, 17, 19, 20, 23 à 29, 32, 34</p> <p>Priorités nationales : Quatrième plan national de développement à moyen terme</p> <p>Objectifs de développement durable correspondants : 2 à 6, 10, 13, 16, 17</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :</p> <p>Réalisation 1 : D'ici à 2028, les femmes et les filles de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les plus marginalisées et les plus vulnérables, exercent leurs droits et leur capacité d'agir et mènent une vie exempte de toute forme de discrimination et de violence.</p> <p>Réalisation 2 : D'ici à 2028, les habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables, participent à une gouvernance plus responsable, plus respectueuse de l'égalité des genres, plus inclusive et plus transparente, qui favorise la paix, la sécurité, l'égalité et la cohésion sociale, et en recueillent les fruits.</p> <p>Réalisation 3 : D'ici à 2028, les habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les plus marginalisés, bénéficient de services de base et de services sociaux de qualité, sensibles au genre, réactifs aux chocs et fondés sur les droits, et exploitent et libèrent équitablement tout leur potentiel pour contribuer de manière significative au développement de leur pays.</p> <p>Réalisation 4 : D'ici à 2028, les habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisés, bénéficient de moyens de subsistance améliorés et durables et d'un plus grand accès à des opportunités économiques diversifiées, porteuses d'une croissance inclusive et verte.</p> <p>Réalisation 5 : D'ici à 2028, les habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables, bénéficient d'un accès équitable et participatif à des services résilients aux changements climatiques qui améliorent les moyens de subsistance et protègent les ressources naturelles.</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5</p>

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1 et 3	Survie et épanouissement : D'ici à la fin de 2028, davantage d'enfants, d'adolescentes et	Pourcentage d'accouchements pratiqués dans un établissement de santé NR : 30 % (2022) NC : 60 %	Système national d'information sur la santé Enquêtes	D'ici à 2028 : 1.1. Les institutions et le personnel de santé sont mieux à même de fournir des services de santé	Ministères de la santé et de l'éducation Organisation des Nations Unies et autres	1 750	29 700	31 450

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	de femmes en âge de procréer, y compris dans les zones touchées par les changements climatiques et des crises humanitaires, jouissent d'un accès équitable à des services de santé et de nutrition de qualité et à fort impact et adoptent des comportements sains.	<p>Pourcentage de femmes enceintes supplémentées en fer et en folate</p> <p>NR : 40 % (2022) NC : 80 %</p> <p>Pourcentage de nourrissons de 0 à 5 mois nourris exclusivement au sein</p> <p>NR : 62 % (2022) NC : 67 %</p> <p>Pourcentage de nourrissons qui ont reçu :</p> <p>a) la première dose, et b) les trois doses de vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC)*</p> <p>NR : a) 52 % ; b) 37 % (2021) NC : a) 80 % ; b) 60 %</p>		<p>procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente de qualité, et d'accroître la demande de services et de bonnes pratiques en matière de santé.</p> <p>1.2. Le système de santé est mieux à même de fournir des services de vaccination de qualité et de générer une demande, en mettant l'accent sur les enfants n'ayant reçu aucune dose et sur les autres enfants les plus vulnérables.</p> <p>1.3. Les enfants, les adolescents et les femmes en âge de procréer ont accès à des services de nutrition à l'efficacité prouvée et disposent de connaissances et de pratiques permettant d'améliorer leur état nutritionnel.</p> <p>1.4. Les prestataires de services de santé et de nutrition et les familles avec enfants courent moins de</p>	<p>organisations multilatérales</p> <p>Gavi, l'Alliance du Vaccin</p> <p>Partenaires bilatéraux</p> <p>Organisations d'inspiration religieuse et organisations de la société civile</p> <p>Secteur privé et fondations</p> <p>Associations médicales</p>			

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				risques et sont mieux à même de gérer les changements climatiques, les catastrophes et autres chocs.				
1 et 3	<p>Apprentissage et compétences :</p> <p>D'ici à 2028, un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, en particulier de filles, d'enfants handicapés et d'enfants vivant dans des zones rurales, accèdent de manière équitable à des possibilités d'apprentissage et de développement des compétences de qualité et en toute sécurité, y compris dans les situations humanitaires.</p>	<p>Pourcentage d'élèves, par genre, ayant acquis en cinquième année les compétences minimales en i) lecture et en ii) mathématiques</p> <p>NR : i) 66 % ; ii) 77 % (2021) NC : i) 73 % ; ii) 80 %</p> <p>Taux d'achèvement à deux niveaux d'enseignement (par genre)*</p> <p>a) Primaire NR : 58,8 % (2021) (Filles (F) : 63,2 % ; Garçons (G) : 54,4 %) NC : 62,4 %</p> <p>b) Premier cycle du secondaire NR : 30,10 % (2021) (F : 33,7 % ; G : 26,7 %) NC : 36,3 %</p> <p>Capacité d'inclusion et de prise en considération du genre dans le système éducatif pour l'accès aux possibilités d'apprentissage</p> <p>NR : Niveau 2 (2021)</p>	<p>Évaluations régionales des aptitudes à la lecture et au calcul</p> <p>Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</p> <p>Données administratives</p>	<p>2.1. Les filles et les garçons, en particulier ceux des zones rurales et ceux en situation de handicap, bénéficient d'une éducation préscolaire qualitative et inclusive qui tient compte des questions de genre.</p> <p>2.2. Les enfants d'âge scolaire les plus vulnérables, en particulier ceux des zones rurales et ceux en situation de handicap, accèdent à une éducation de qualité qui améliore les résultats de l'apprentissage, le taux de rétention et la transition vers la suite du parcours d'apprentissage.</p> <p>2.3. Les adolescents, en particulier les filles, acquièrent de meilleures compétences</p>	<p>Ministère de l'éducation ; de l'enseignement supérieur ; de la recherche, des sciences et des technologies</p> <p>Commission des services d'enseignement de l'Institut de l'éducation</p> <p>Conseil des églises</p> <p>Autorité pour le développement de la jeunesse</p> <p>Partenaires bilatéraux et partenaires des Nations Unies et de la société civile</p> <p>Éducation sans délai</p> <p>Partenariat mondial pour l'éducation</p>	750	12 600	13 350

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NC : Niveau 3		transférables grâce à des solutions co-conçues innovantes et flexibles, à des partenariats et à une collaboration intersectorielle.				
		Niveau d'institutionnalisation du développement de compétences holistiques en vue de soutenir l'apprentissage, l'autonomisation des individus, la durabilité environnementale, la citoyenneté active, la cohésion sociale et/ou l'employabilité et l'esprit d'entreprise	Examens sectoriels	2.4. Les acteurs de l'éducation disposent de capacités accrues en matière de gestion des risques de catastrophes et sont en mesure de soutenir la continuité de l'apprentissage dans les situations d'urgence.				
		NR : Niveau 2 (2021) NC : Niveau 3						
1, 2 et 3	Lutte contre la violence à l'égard des enfants et des femmes et contre leur maltraitance et leur exploitation : D'ici à 2028, davantage d'enfants et d'adolescents, y compris ceux des groupes sociaux les plus vulnérables et ceux touchés par les situations	Degré de développement des systèmes spécialisés de justice pour les enfants NR : Niveau 1 (2022) NC : Niveau 3	Justice pour mineurs Lignes directrices et protocoles pour la police et les tribunaux Examens périodiques	3.1. Les capacités et les budgets publics sont renforcés en vue de l'adoption de lois, de politiques et de programmes de protection de l'enfance équitables, efficaces et inclusifs. 3.2. Les systèmes de protection de l'enfance mettent en place, coordonnent et développent des services préventifs et réactifs, y compris des services	Bureau des services à l'enfance et à la famille Ministère de la justice Bureau du Procureur général Commission de la justice pour mineurs Registre de l'état civil	2 000	9 900	11 900
		Phase de maturité des systèmes de protection de l'enfance*	Système de gestion des informations sur la protection de l'enfance					
		NR : Phase 1 (2022) NC : Phase 2						

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	humanitaires et les changements climatiques, sont protégés contre la violence, les mauvais traitements, la négligence, l'exploitation et les normes sociales néfastes.	<p>Pourcentage d'établissements de santé disposant d'une interopérabilité entre le système de santé et le système d'état civil facilitant l'enregistrement des naissances au lieu de prestation de services</p> <p>NR : 26 % (2021) NC : 50 %</p>	Rapports annuels du Gouvernement	d'enregistrement des naissances. 3.3. Les autorités sont mieux à même de modifier les normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes et d'appliquer des pratiques de parentalité positive.	Conseil des services à l'enfance et à la famille Unités de lutte contre la violence familiale et sexuelle Centres d'aide familiale Conseil pour l'éducation au travail social Organisations de la société civile et organisations d'inspiration religieuse Partenaires bilatéraux et partenaires des Nations Unies Royal Constabulary			
		<p>Pourcentage de cas de violences sexuelles et fondées sur le genre perpétrées contre des femmes et des enfants qui font l'objet d'une enquête et d'une condamnation*</p> <p>NR : 1,6 % (2021) NC : 5 %</p>	Rapports de police	3.4. Des services résilients et coordonnés protègent les enfants et les femmes contre la violence fondée sur le genre et les autres risques liés aux situations d'urgence.				
1, 3 et 5	WASH, climat et environnement : D'ici à 2028, davantage d'enfants et adolescents vulnérables et à risque ont accès à des services	<p>Pourcentage de la population utilisant* :</p> <p>a) Au moins les services élémentaires d'approvisionnement en eau potable Niveau de référence : 45 % Niveau cible : 50 %</p>	Programme commun de suivi OMS/UNICEF	4.1. Le renforcement des systèmes de gouvernance et des budgets permet d'offrir des services WASH adaptés aux enfants, sensibles au genre, inclusifs et résilients aux changements	Ministères de la planification et du suivi ; de la santé ; de l'éducation ; de l'environnement et de la conservation	750	24 300	25 050

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	WASH sûrs, équitables et résilients aux changements climatiques, et vivent dans un environnement plus sûr et plus sain.	<p>b) Au moins les services élémentaires d'assainissement Niveau de référence : 19 % Niveau cible : 24 %</p> <p>c) Les services élémentaires d'hygiène Niveau de référence : 30 % Niveau cible : 35 %</p>	Examens intersectionnels	<p>climatiques, et de susciter des changements sociaux et comportementaux.</p> <p>4.2. Les autorités chargées de la santé et de l'éducation disposent de capacités accrues pour fournir et maintenir des services WASH sûrs, sensibles au genre, inclusifs et résilients aux changements climatiques dans les écoles et les établissements de santé.</p> <p>4.3. Les secteurs de la santé et des affaires sociales renforcent la résilience des enfants aux changements climatiques, réduisent la dégradation de l'environnement et favorisent un développement à faible émission de carbone et la durabilité environnementale.</p> <p>4.4. Les porteurs de devoirs des secteurs de la santé et des</p>	<p>Autorité chargée des changements climatiques et du développement</p> <p>Autorités de développement des districts</p> <p>Organisations de la société civile et organisations d'inspiration religieuse</p> <p>Partenaires bilatéraux et partenaires des Nations Unies</p> <p>Secteur privé et fondations</p>			

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				affaires sociales ont la capacité de se préparer aux situations d'urgence, climatique ou non, d'y répondre et de s'en relever de manière résiliente.				
Réalizations 1 à 5	<p>Efficacité du programme :</p> <p>Le programme de pays bénéficie d'une planification, d'une coordination et d'une gestion efficaces afin de satisfaire aux normes de qualité et d'obtenir des résultats pour les enfants, notamment en matière de préparation et d'interventions humanitaires.</p>	<p>Pourcentage des cinq indicateurs clés de performance satisfaisant aux critères de référence</p> <p>NR : 86 % (2022) NC : 90 %</p>	Systèmes de l'UNICEF	<p>5.1. Des orientations, des outils et des ressources sont fournis pour concevoir et gérer efficacement les programmes.</p>	<p>Ministères de la planification et du développement et des statistiques</p> <p>Organisation des Nations Unies et autres organisations multilatérales</p> <p>Organismes de recherche</p>	4 150	13 500	17 650
		<p>Mesure dans laquelle l'UNICEF a contribué à renforcer les budgets du secteur social, afin de garantir des investissements en faveur des enfants plus importants et mieux orientés, y compris dans les situations d'urgence humanitaire ou de fragilité</p> <p>NR : Niveau 5 (2022) NC : Niveau 7</p>	Examens analytiques sectoriels	<p>5.2. Les recherches et les données d'évaluation servent de base à des politiques, des plans et des budgets inclusifs et équitables axés sur l'enfant.</p> <p>5.3. Le Gouvernement et les principales parties prenantes sont mieux à même de réduire les risques de catastrophes et d'y répondre.</p>				
	Montant total des ressources					9 400	90 000	99 400

* Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.